



AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

# direction de la sécurité de l'aviation civile NORD

calendrier 2010 mis à jour le 27/10/2009

## Arrêté du 9 février 2006 relatif aux examens PPL/A, PPL/H et examens différentiels PPL/A et PPL/H

Art 3 : le candidat peut se présenter aux épreuves à l'occasion de sessions différentes. Toutefois, s'agissant d'un examen unique, toutes les épreuves sont passées dans le même centre ayant en charge le dossier du candidat.

## Arrêté du 27 juillet 2006 relatif aux examens théoriques PPL/A et différentiel PPL/A

Annexe 1 - Appendice 1 au FCL 1.130 et 1.135 § 5 - réussites aux théoriques

## Arrêté du 9 avril 2003 relatif à l'examen F/A

Art 2 - § III : l'examen théorique porte sur le programme de connaissance de l'examen PPL/A. Il est présenté en candidat libre avec un taux réussite aux épreuves de 90 %

## Arrêté du 24 février 2005 relatif à l'examen F/A

Art 2. - après obtention du certificat théorique, le candidat dispose de 24 mois pour commencer une formation approuvée en vue de l'obtention d'une qualification d'instructeur avion



**Ne concerne que les examens passés en Région Parisienne.** Toute inscription est subordonnée au paiement d'une redevance

Adressez vos courriers à : **Direction de l'Aviation civile Nord- Orly Sud 108 - 94396 Orly Aéroport Cedex**

adresse de notre site [http://www.aviation-civile.gouv.fr/html/dgac/dac\\_n/nord\\_examens.html](http://www.aviation-civile.gouv.fr/html/dgac/dac_n/nord_examens.html)

EXAMENS	trimestre 1			trimestre 2			trimestre 3			trimestre 4			N°tél 01 69 57 74 62
	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	
PPLA	20		3	21	26		28		15	27		8	les inscriptions aux examens PPL se font par l'intermédiaire de l'organisme de formation du candidat
dif PPL/A	20		3	21	26		28		15	27		8	
PPL/H	20		3	21	26		28		15	27		8	
dif PPL/H	20		3	21	26		28		15	27		8	
F/A			24*							13*			
ULM I ULM	20		3	21	26		28		15	27		8	
BB	20		3	21	26		28		15	27		8	
Clôture des inscriptions	21 déc 09		26-janv 02-mars*	10-mars	26-avr		21-juin		09-août	21 sep 23 sep*		02-nov	

Utilisez les documents d'inscriptions et redevances disponibles sur notre site :

[http://www.aviation-civile.gouv.fr/html/dgac/dac\\_n/nord\\_examens.html](http://www.aviation-civile.gouv.fr/html/dgac/dac_n/nord_examens.html)